

Ressentiments et réconciliation aux frontières



© 2009 Overblog Les plaisirs de l'aquarelle/Annie B

Projet Jean Monnet

Sciences Po Strasbourg

École

de l'Université de Strasbourg



With the support of the
Erasmus+ Programme
of the European Union

Kit d'outils pédagogiques pour la médiation et gestion de crises aux frontières de l'UE

Réalisé dans le cadre du projet Jean Monnet
« Crise(s) européenne(s) et régions frontalières »
2018-2021

Préambule

Les « Castle-talks on Cross-Border Cooperation »

Les « Castle-talks on Cross-border Cooperation » (conversations au château sur la coopération transfrontalière) ont débuté entre 2012 et 2013 dans le cadre de ma Chaire Jean Monnet. L'objectif de la Chaire était de développer de nouveaux modules d'enseignement des Etudes Transfrontalières à l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de l'Université de Strasbourg. En tant que co-directrice du Master 2 en Relations Internationales et Processus d'Intégration Régionale, et professeure associée et membre de la fondation CEPA au Château de Pourtalès qui propose des programmes d'échange pour des étudiants américains, j'ai eu l'idée de créer une plateforme d'échange sur la coopération transfrontalière au Château entre les étudiants européens de mon Master 2 et les étudiants américains du programme CEPA.

Le but premier des « Castle-talks » était d'approfondir la recherche dans le domaine des Etudes Transfrontalières et d'attiser l'intérêt de jeunes chercheurs pour ce qui ne fait que très peu l'objet de spécialisation de Master. Ma Chaire Jean Monnet avait donc pour objectif de pallier ce manque : les « Castle-talks » ont été conçus sous forme de séminaires de recherche interdisciplinaires et organisés de manière annuelle au Château de Pourtalès à Strasbourg. Le concept des « Castle-talks » était le suivant : les séminaires représentaient d'une part une opportunité pour les chercheurs de présenter leurs travaux sur un aspect précis de la coopération transfrontalière, et d'autre part une occasion d'échanger sur cette thématique pour les étudiants européens et américains. L'idée était aussi de tirer des conclusions de cette expérience et d'ouvrir ces séminaires à d'autres disciplines scientifiques et à d'autres chercheurs venant de différentes régions frontalières dans le monde. La rencontre entre étudiants de Master et jeunes doctorants présentait un contexte idéal pour une discussion interdisciplinaire fructueuse sur la coopération transfrontalière.

Cependant, ce concept de « Castle-talks » a progressivement évolué. Récemment, les séminaires au Château de Pourtalès ont été rattachés au projet Jean Monnet « Crise(s) européenne(s) et régions frontalières », comportant un cycle de 4 séminaires à cheval sur 2019 et 2020. Ceci fait suite au projet Jean Monnet « Conflits et coopérations dans les régions frontalières de l'Union européenne », mené en 2017 et 2018. Les « Castle-talks » sont désormais organisés chaque semestre (deux fois par an) et durent deux jours, l'un étant plus focalisé sur la recherche avec des présentations faites par des spécialistes d'universités et de centres de recherches et l'autre plus axé sur l'enseignement, avec des présentations faites par des groupes de travail composés d'étudiants européens et américains.

Birte Wassenberg

Le kit d'outils pour la médiation et gestion de crises aux frontières de l'UE

Ce kit d'outil a été réalisé à la suite des quatre « *Castle-talks* » qui ont eu lieu dans le cadre du projet Jean Monnet « Crise(s) européenne(s) et régions frontalières »(2018-2021). L'approche adoptée a été thématique, chaque séminaire portant sur une crise distincte, à savoir :

- **La crise de l'identité européenne**, qui se manifeste par l'augmentation de l'euroscpticisme,
- **La crise de Schengen**, qui remet en cause l'idée d'une « Europe sans frontières »,
- **La crise migratoire**, qui pose le problème du respect des droits de l'homme aux frontières de l'UE,
- **La crise des « ressentiments »**, qui questionne l'état de la réconciliation des populations aux frontières.

Les principaux participants au projet Jean Monnet « Crise(s) européenne(s) et régions frontalières » :

Birte Wassenberg, professeure d'université en Histoire contemporaine à l'Institut d'études politiques (IEP) de Strasbourg (France),

Joachim Beck, Recteur de la Hochschule de Kehl (Allemagne) et co-responsable d'un centre de recherche appliquée sur la coopération transfrontalière,

Frédérique Berrod, professeure en droit à l'Institut d'études politiques (IEP) de Strasbourg (France),

Emmanuel Brunet-Jailly, professeur en sciences politiques et administratives à l'Université de Victoria (UVIC) (Canada),

Jean Peyrony, directeur général de la Mission opérationnelle transfrontalière (MOT) à Paris (France),

Bernard Reitel, professeur en géographie à l'Université d'Artois (France),

Katarzyna Stoklosa, professeure en histoire contemporaine à la Southern Denmark University Sonderborg (Danemark),

Anne Thevenet, directrice adjointe de l'Euro-Institut à Kehl (Allemagne).

La création de ce kit d'outils n'aurait pas été possible sans la coopération des équipes de la **Mission Opérationnelle Transfrontalière** et de l'**Euro-Institut**.

Le *Castle-talks* sur la crise des ressentiments

Ce kit d'outils s'appuie sur les présentations de chercheurs et d'étudiants qui se sont tenues lors du séminaire « *Castle-talks on Cross-border Cooperation* » au Château du Pourtalès, à Strasbourg, du 18 au 20 novembre 2019. Il avait pour thème « La crise des ressentiments aux frontières ». A cette occasion, les intervenants suivants ont pu s'exprimer sur ce thème :

BECK Joachim, Hochschule für Öffentliche Verwaltung, Kehl; Centre d'excellence Jean Monnet Strasbourg);

BESIER Gerhard, Neumann Institut ;

CAMIADÉ Martine, IEC Barcelona ;

CICRES Jordi, University of Girona ;

DE RUGY Mary, Sciences Po Strasbourg ;

ELVERT Jürgen, Universität zu Köln ;

KNAPPISCH Eithnee, University of Carinthia ;

LASSER William, Clemson University ;

LELOUP Fabienne, Université Catholique Louvain ;

MURESAN Paula, Babeş-Bolyai University ;

NADALUTTI Elisabetta, Université de

Grenoble ;

NORDBLOM Pia, University of Mainz ;

OPILWSKA Elzbieta, University of Wroclaw ;

PEYRONY Jean, Mission Opérationnelle Transfrontalière ;

ROWEN Rob, Global Action—promoting world peace through action ;

SANDABAD Yousra, Université de Strasbourg ;

SCHMIDTKE Oliver, University of Victoria ;

SOARES Anthony, Center for Cross-border studies, Armagh ;

STOKLOSA Katarzyna, University of Southern Denmark ;

WASSENBERG Birte, Institut d'Etudes

Les ressentiments aux frontières

La mondialisation, qui devait pour certains créer un citoyen du monde solidaire avec ses semblables, ne fonctionne pas de manière si idéaliste. **L'intensification des échanges économiques, sociaux et culturels n'efface pas si facilement les frontières et le ressentiment**, c'est-à-dire le « fait de se souvenir avec animosité des torts qu'on a subis », même anciens, en tant qu'individu ou communauté nationale.

Les cultures locales et récits nationaux semblent résister à l'uniformisation progressive que la mondialisation tendrait à leur imposer. En effet, les **cicatrices de l'Histoire**, plus ou moins visibles mais bien présentes, continuent de marquer les questions de réconciliations aux frontières, et ce même au sein de l'Union européenne, où **les frontières peuvent à la fois représenter une zone d'intérêt commun et une barrière protégeant des menaces extérieures** ceux qui se trouvent à sur le territoire .

Les activités transfrontalières ne sont pas encore vécues comme des « activités communes » menées pour et par une communauté frontalière pour le bien commun de part et d'autre de la frontière. Il semble au contraire que les **intérêts régionaux et nationaux l'emportent souvent sur les intérêts transnationaux**. De ce fait, la **frontière inclut autant qu'elle exclut, et peut être à l'origine de tensions entre populations voisines**.

En Europe, plus de 1000 km de **murs** ont été construits depuis 2010 en Grèce, en Bulgarie et en Hongrie pour contrer l'immigration. C'est-à-dire presque autant que le rideau de fer entre les deux Allemagne il y a 30 ans, à l'époque des régimes communistes. Les nouveaux murs ne sont pas seulement construits en béton et en barbelés. Dans les motivations qui ont abouti au vote du « Brexit » en juin 2016, on trouve également la protection commerciale, de l'agriculture et de la pêche, c'est-à-dire un retour des taxes et des droits de douane. Selon l'organisation Global Trade Alert, 14 200 mesures de **protectionnisme commercial** ont été prises ces dix dernières années, avec un rythme qui s'est intensifié depuis 2017. Le monde semble donc se refermer avec un ralentissement inédit des échanges commerciaux.

Avec le relatif retour des barrières douanières, des frontières physiques et parfois d'un certain recloisonnement des esprits, certains acteurs européens prennent conscience des menaces que la persistance de **réflexes de replis sur la communauté nationale** fait peser sur le projet d'intégration européenne.

« L'Histoire s'écrit désormais sous la pression des mémoires collectives qui cherche à compenser le déracinement historique et par la valorisation d'un passé qui n'était pas vécu comme tel. » (Pierre Nora)

Le **déracinement historique et culturel** évoqué par Pierre Nora

semble être un défi majeur que l'Union européenne devra relever pour éviter l'implosion. L'étude des ressentiments aux frontières en Europe semble essentielle à l'analyse des phénomènes qui pourraient

remettre en cause la pérennité de l'UE. Les « Castle-talks » sur ces cicatrices de l'Histoire ont permis d'aborder plusieurs éléments importants dans l'étude des logiques de ressentiment et de réconciliation aux frontières.

Le ressentiment

Il s'agit d'un concept complexe et à plusieurs niveaux. Il existe de nombreuses formes plus ou moins cachées de ressentiment, qui prennent notamment leur **source dans des non-dits ou dans la mémoire collective**. Un ressentiment est souvent partagé par un groupe de personnes, tout en s'appuyant sur le fonctionnement interne de chaque individu ;

Il agit comme une question fondamentale qui sous-tend de nombreux **conflits entre groupes régionaux, nationaux ou ethniques**. Il est d'ailleurs souvent utilisé pour justifier ou légitimer un conflit. Ses symptômes ont tendance à se révéler de manière répétée au cours des derniers siècles, et à perpétuer certains différends.

L'UE, bouc-émissaire des exacerbations des identités culturelles ?

L'effacement des frontières en Europe

Depuis les années 1990, les Européens ont eu le sentiment que les frontières allaient progressivement disparaître. L'effacement des frontières était visible avec la **disparition des postes-frontières** à l'intérieur de l'Europe, avec **l'ouverture des marchés et la libre circulation des individus**. En quelques années, les frontières en Europe ne sont devenues des barrières plus que pour les trafiquants, les migrants et les réfugiés non européens.

Le rêve d'unification quasiment prométhéen d'unir les peuples des anciens États-nations prenait forme avec le processus d'intégration de l'Union européenne. On pensait alors que cette union permettrait une pacification pérenne sur le continent qui a vu naître les deux plus grands conflits de notre Histoire.

Populismes et ressentiment aux frontières

Des conflits récents en Europe, ainsi que l'apparition de **mouvements politiques s'appuyant sur l'exacerbation des identités et qui rejettent ce modèle**, que l'on appelle faute de mieux « populismes », remettent en cause ce paradigme. Tous en appellent au retour des frontières, parfois au rejet des immigrés et des migrants, à la sortie de l'Union européenne, à la protection des économies nationales, au retour de la traditionnelle société nationale abritée par ses douanes, sa monnaie et son État seul maître chez lui.

La vague populiste est d'autant plus puissante qu'elle n'est pas réductible à une simple conséquence des difficultés économiques. Les forces qui affaiblissent les États-nations, comme l'UE, irritent les mouvements favorables au retour de ceux-ci et jouent en faveur des mouvements régionaux qui souhaitent de nouvelles frontières. Des mouvements indépendantistes se développent en Catalogne, en Écosse, en Flandres, dans l'Italie du Nord et, avec moins de force, dans bien d'autres pays d'Europe. L'affaiblissement des vieilles frontières nationales stimule la demande de création de nouveaux États-nations au nom de l'affirmation des identités culturelles et linguistiques, mais aussi au nom des intérêts économiques et fiscaux locaux, certaines régions riches souhaitant retrouver le contrôle de leurs propres ressources.

Vers un retour des frontières ?

Les tensions s'exacerbent dans certains espaces transfrontaliers autour de ce thème du retour des frontières. On comprend aisément que, dans une Europe si longtemps déchirée par les guerres, on ait pu rêver de paix universelle, et que le retour des frontières en effraie beaucoup. Mais le thème du retour des frontières est insuffisant, car, à y regarder de près, les frontières qui reviennent ne ressemblent pas à celles qui semblaient avoir disparu. **D'autres frontières émergent, des frontières à géométrie variable, des barrières et des filtres** bien différents des vieilles frontières.

L'UE, une construction économique pour un rapprochement entre les peuples européens ?

L'UE repose sur **l'effacement progressif des contraintes liées aux frontières**, marqueurs de différences et objets de conflits. Cet effacement des frontières reste l'une des expressions territoriales les plus concrètes de la volonté d'intégration qui anime la politique communautaire. En effet, l'effacement des frontières internes des États membres permet une intégration toujours plus poussée des économies au sein de l'Union. Aux origines de ce projet européen, on retrouve la **vision fonctionnaliste** : une interdépendance toujours plus poussée entre les économies de chaque État européen mènerait in fine les Européens à une intégration politique qui réduirait les ressentiments entre les peuples du vieux continent. Mais aujourd'hui, des voix s'élèvent contre cette vision de l'Europe et en particulier sur les bases economicistes sur lesquelles le projet européen actuel repose.

L'Europe comme entité politique a déjà existé sous diverses formes, de l'Empire méditerranéen romain, à la Nouvelle Europe du IIIe Reich, en passant par l'Empire napoléonien, ces constructions politiques autoritaires et militaires n'ont pas subsisté. En effet, chaque génération rêve d'une certaine conception de l'Europe, mais comme toute incarnation est souvent une déception, chacune des réalisations européennes dans l'histoire a pu apparaître comme une désillusion aux yeux de ses contemporains.

Le projet européen contemporain ayant vu le jour dans les années 1950 avec la CECA (Commission

européenne du charbon et de l'acier) et la CEE (Communauté Economique Européenne) ne se fonde que très peu sur les héritages culturels qui composent cette nouvelle communauté. Si la vision fonctionnaliste des pères fondateurs est fondée en partie sur le présupposé qu'un héritage culturel européen existe, celui-ci n'est pas le fondement idéologique de cette nouvelle communauté européenne qui voit le jour. En tentant de rapprocher et d'unir les nations économiquement avant toute autre chose, la communauté européenne se fonde alors sur des valeurs propres au temps où elle fut créée. Le charbon et l'acier, qui sont des biens matériels de premier plan à l'époque, permettent-ils in fine l'adhésion des peuples européens à ce nouveau projet ? La question se pose à la vue des dissensions et des ressentiments qui reparaissent aujourd'hui en Europe.

Les frontières, des cicatrices de l'Histoire

En dépit de la réunification allemande, on observe depuis 1990 une **multiplication des frontières** en Europe. L'apparition de ces nouvelles frontières résulte de l'augmentation du nombre d'États après l'éclatement des empires (l'éclatement de l'URSS en 1989 crée quinze nouveaux États, l'éclatement de la Yougoslavie en 1995 en donne sept nouveaux) ainsi que la volonté des peuples de disposer d'eux-mêmes (Balkans – Monténégro, sans compter les États non reconnus par la majorité de la communauté internationale comme le Kosovo).

La frontière comme élément de distinction de l'autre

La frontière est une « institution inscrite dans le droit et structurante, issue de conflits et de traités, de négociations et de décisions ». Elle limite le territoire sur lequel un État exerce sa souveraineté, et **conditionne le sentiment d'appartenance à cet État**. La frontière constitue une **interface entre deux espaces**, qui occasionne des situations où les habitants de part et d'autre sont amenés à se côtoyer, ce qui n'est pas sans créer certaines frictions. En effet, le facteur identitaire qui est à l'origine des ressentiments est un invariant des régions frontalières.

Ces régions à la périphérie des États sont marginales par définition. Face à cette marginalité, l'identification à la nation et à un modèle culturel national peut y être perçue comme nécessaire, car elle assure une **unité symbolique**. Or, dans les régions frontalières plus qu'ailleurs cette **structuration de l'identité se fait en relation avec l'altérité, et parfois contre celle-ci**.

- La frontière franco-belge : une mémoire collective fondée sur les conflits :

On a pu d'une certaine façon retrouver ce phénomène à la frontière franco-belge. Cet exemple peut paraître étonnant tant la France et la Belgique revendiquent une proximité à la fois politique, économique et historique, mais également une proximité culturelle, au-delà de son caractère linguistique, et presque sans base « naturelle ».

Pourtant, des ressentiments ont existé et existent, directement en lien avec cette proximité. En effet, la Belgique a été l'un des **terrains de bataille** favoris de la France tout au long de l'Histoire, et certaines de ces batailles ont contribué à l'identité belge, en particulier la bataille de Courtrai en 1302, le siège de Mons en 1691, ou la bataille de Jemappes en 1792. Toutes ont pour point commun d'avoir eu lieu à une époque où la

Belgique elle-même n'existait pas encore en tant qu'État, mais seulement en tant que concept géographique.

Cependant, elles ont fortement contribué au développement d'une **mémoire collective fondée sur les conflits**. Cette mémoire collective, dont l'héritage et le récit ont été utilisés pour développer une identité collective, une solidarité et une cohésion au sein de la Belgique, a donc contribué à créer l'identité belge en opposant la Belgique à la France.

Il faut cependant noter qu'en raison du biculturalisme spécifique à la Belgique, ce même récit a pu être utilisé par les Flamands ou les Wallons pour se distinguer eux-mêmes les uns des autres. C'est bien là la preuve que les cicatrices de l'Histoire sont très « malléables », elles peuvent être **interprétées pour servir des récits différents** qui peuvent dans de nombreux cas s'opposer.

Cette **construction par l'altérité** est bien souvent à l'origine des ressentiments qui existent aux frontières, et l'Histoire y joue un rôle important. C'est dans les événements du passé, et plus précisément dans la façon dont ils sont interprétés et traités, que l'on retrouve souvent les fondations des relations d'aujourd'hui.

Les ressentiments après l'apparition de frontières

La déconstruction de l'organisation du monde selon le modèle des empires, héritée des traités de Versailles et de Yalta, produit un ensemble de **fracturations territoriales** en Europe, générant de nouvelles frontières.

L'exemple de la Transylvanie

À la frontière roumano-hongroise, on observe l'impact de la fracturation des territoires sur les ressentiments. En 1920, la **dislocation de l'Autriche-Hongrie** redéfinit les frontières européennes et contraint environ 3 millions de Hongrois à devenir des **minorités nationales**.

Pendant la **Seconde Guerre mondiale**, Vienne contraint la Roumanie à céder à la Hongrie (alliée à l'Allemagne) une part de son territoire, la Transylvanie du Nord. À l'issue du conflit, lors de la Conférence de Paris de 1946, il est décidé de restaurer la frontière de 1938 et de restituer la majeure partie de la Transylvanie à la Roumanie, contre le gré des Hongrois. Cette décision résonne toujours aujourd'hui en Hongrie et en Roumanie. En 2011, 26 345 personnes en Hongrie ont déclaré avoir des origines roumaines, et 1 227 623 personnes en Roumanie ont déclaré appartenir à la minorité hongroise. La coopération, et notamment la coopération transfrontalière, est donc nécessaire entre les deux pays.

Pourtant, ce n'est qu'après la chute de l'URSS et des démocraties populaires en Europe de l'est que sont mis en place les premiers **programmes de coopération transfrontalière** à la frontière roumano-hongroise, notamment avec l'aide de l'Union européenne. D'abord soutenue par les fonds du programme PHARE,

cette coopération transfrontalière continue aujourd'hui d'être financée par les fonds FEDER. Depuis 2007, ces programmes de coopération visent principalement à favoriser la communication entre les deux pays (amélioration des infrastructures de transport), à protéger l'environnement et à renforcer la cohésion sociale et économique de cet espace transfrontalier.

Le cas de l'Ukraine

Si les frontières s'imposent en règle générale par le droit et la mémoire des tracés, les contentieux sont nombreux et les ressentiments aux frontières peuvent mener à des rapports de force. L'expansionnisme russe en Ukraine en est un exemple parlant. La rétraction des frontières de l'Union soviétique (URSS) en 1991 a profondément affecté l'identité russe et les schémas de pensée impériaux des dirigeants russes. En Russie, les Ukrainiens sont encore perçus comme de « Petits Russes » pour des raisons historiques et parce que le russe est la langue maternelle de plus de 40% de la population (notamment en Crimée et dans le Donbass).

Après la démission du président ukrainien Ianoukovitch en 2014, le gouvernement provisoire ukrainien vote l'abolition de l'utilisation du russe dans l'administration et signe l'accord d'association avec l'Union européenne. Ce triomphe des **mouvements pro-européens** en Ukraine a provoqué des **mouvements sécessionnistes** en Crimée et dans le Donbass. En mars 2014, le parlement de Crimée organise un référendum sur l'indépendance de la Crimée (impliquant son futur rattachement à la Russie) et obtient plus de 90% des votes. Dans le sillage des événements de Crimée, les séparatistes dans le Donbass (soutenus par Moscou) ont rapidement pris le contrôle de la région : la République populaire de Donetsk et la République populaire de Lougansk ont été proclamées en mai 2014. Jusqu'à présent, aucune issue à la crise n'a été trouvée.

Les frontières, des souvenirs douloureux

Les frontières peuvent être l'incarnation de souvenirs douloureux et conflictuels. La persistance des discours nationalistes favorise les tensions déjà existantes entre les groupes ethniques, rendant difficile la mise en œuvre de politiques de réconciliation.

Créer des territoires ethniquement homogènes : le cas des Balkans

Les indépendances dans les Balkans sont passées par l'intermédiaire des **guerres civiles et des purifications ethniques**. Les jeunes États des Balkans sont nés de la distinction entre "nous" et "eux" et les frontières des Balkans sont à présent des cicatrices empreintes d'une profonde dimension ethnique. Par conséquent, les groupes ne répondant pas aux critères religieux et linguistiques prédominants (et donc légitimes) se retrouvent en situation de « minorité ».

Dans le cas du Kosovo, le territoire est majoritairement peuplé d'Albanais, mis à part le nord du pays qui est presque exclusivement serbe. Aujourd'hui, les dirigeants du Kosovo et de la Serbie envisagent d'échanger le nord du Kosovo contre la vallée de Preševo, une vallée Serbe essentiellement peuplée d'albanais. Ce projet souligne que l'ambition de **créer des territoires ethniquement homogènes** n'a pas complètement disparu malgré la fin de la guerre. La question des frontières reste très sensible dans les Balkans et la modification des frontières étatiques peut conduire à une résurgence des conflits et des **déplacements de population**. De telles modifications pourraient éveiller les **ambitions d'une Grande Albanie** (étendue aux Albanais du Kosovo, voire de Macédoine), **ou d'une Grande Serbie** (intégrant l'entité serbe de Bosnie-Herzégovine).

En Irlande, des identités construites sur des ressentiments

L'**opposition entre républicains et royalistes** a été renforcée par la situation particulière de l'Irlande après sa partition dans les années 1920. La volonté d'une unification de l'Irlande et les discriminations subies par les catholiques ont mené à une radicalisation des **ressentiments à la fois chez les unionistes et chez les nationalistes**, qui ont cherché à accentuer les distinctions identitaires entre Britanniques et Irlandais. Cette opposition a mené à la période des Troubles (des années 1960 jusqu'à la fin des années 1990), qui a laissé de profondes cicatrices entre les deux communautés et que le Brexit menace de faire ressurgir.

C'est aujourd'hui au **niveau européen**, dans les négociations entre le Royaume-Uni et l'Irlande et ses partenaires, que se jouent les enjeux les plus importants concernant la frontière nord-irlandaise. Cependant, c'est bien au **niveau local** que les effets du Brexit se feront le plus sentir, puisqu'il n'est pas à exclure que les **violences intercommunautaires** redeviennent une réalité pour les frontaliers. La réémergence de l'IRA ces dernières années en est la preuve concrète.

A la frontière franco-espagnole, des ressentiments qui nourrissent la méfiance

Le cas de la frontière franco-espagnole, plus précisément au niveau de la Catalogne du Nord, est un exemple peu connu, car peu médiatisé, mais néanmoins significatif. On observe dans cet espace des **ressentiments aux racines profondes et qui sont un marqueur de l'identité des communautés frontalières**. Comme pour la Belgique, les aventures militaires françaises en Espagne ont imprégné l'imaginaire collectif et ont contribué à forger la conception actuelle de la frontière. L'illustration de cette méfiance est la forte **militarisation** de cette frontière avec de nombreux quartiers généraux de part et d'autre, alors même qu'elle n'a pas bougé depuis 1659, lorsque le traité des Pyrénées a défini le tracé définitif de la frontière entre la France et l'Espagne.

Le souvenir plus récent de la guerre d'Espagne (1936-1939) et du demi-million de **réfugiés républicains** d'Espagnols qui ont traversé la frontière pour être accueillis dans des camps aux conditions de vie déplorable en France a pu raviver cette méfiance. Les ressentiments sont reliés à l'identité : ils évoluent selon

les circonstances. Leur persistance est possible parce que des événements viennent les nourrir. En 1975, à la fin du franquisme, on observe un retour de la méfiance à la frontière franco-espagnole, en réaction à **l'entrée de l'Espagne dans la CEE**. Sous Franco, le gouvernement avait fait taire le souvenir de la guerre civile, ainsi que celui de l'exil vers la France, sans parvenir à les faire disparaître. Encore aujourd'hui, cette méfiance est visible à travers les **difficultés que rencontrent les autorités nationales et les collectivités frontalières dans la mise en œuvre de coopérations** dans la zone, comme cela a pu être le cas lors de la création du train transfrontalier ou à l'occasion des tentatives de coopération peu fructueuses avec Portbou et Cervera.

L'UE, protagoniste de l'apaisement des ressentiments aux frontières

Il ne faut cependant pas oublier qu'à la frontière franco-espagnole, comme aux frontières franco-belge et irlandaise, les relations transfrontalières ont aussi connu des évolutions dans le sens de l'apaisement, malgré les cicatrices de l'Histoire. **L'Union européenne a joué un rôle majeur en permettant ces rapprochements, non seulement entre États, mais aussi au niveau local et transfrontalier.** C'est d'ailleurs l'une de ses raisons d'être.

Le rôle réconciliateur et intégrateur de l'UE

La mise en place de politiques et de programmes européens

La résolution, ou du moins l'atténuation, des effets des ressentiments s'est parfois réalisée grâce à

La politique de cohésion économique, sociale et territoriale :

L'UE a développé depuis **1986** une politique régionale et de cohésion, rebaptisée « **politique de cohésion économique, sociale et territoriale** » dans le traité de Lisbonne. Cette politique a pour but le développement harmonieux en Europe, notamment en réduisant les écarts de développement entre les régions.

Ainsi, pour la période 2014-2020, le budget dédié à cette politique régionale et de cohésion s'élevait à **351,8 milliards d'euros**, ce qui représente **32,5% du budget total de l'UE**. Ce budget permet de financer des projets portés par des acteurs locaux ou régionaux, par l'intermédiaire principal de trois fonds structurels :

- **FEDER** (fonds européen de développement régional) : finance des projets qui vise à **atténuer les disparités régionales** dans l'UE - *Budget 2014-2020 : 200 milliards d'euros ;*
- **FSE** (fonds social européen) : soutient **l'emploi** dans les Etats-membres et la mobilité (géographique et professionnelle) des travailleurs au sein du marché commun - *Budget 2014-2020 : 83 milliards d'euros ;*
- **Fonds de cohésion** : promeut le **développement durable** en finançant principalement des projets dans le domaine de l'environnement et des infrastructures de transports - *Budget 2014-2020 : 63 milliards d'euros.*

l'action de l'Union européenne et de son rôle consolidation de la paix. AU travers de programmes et de projets menés à différents niveaux (citoyens, collectivités, Etats), l'UE contribue à **connecter les populations entre elles**, et notamment les populations transfrontalières.

Le financement par l'UE de **programmes INTERREG** dans le Sud Tyrol , ou **PEACE** en Irlande du Nord, a permis de **promouvoir la coopération transfrontalière** et d'ainsi relever des défis communs relatifs au rapprochement et à l'apaisement des tensions d'un côté comme de l'autre des frontières.

En effet, **les interactions transfrontalières** et les **projets de coopération transfrontalière** menés dans le cadre de l'action de l'UE ont très largement participé **au rapprochement** (notamment économique)**des peuples**, en parvenant parfois à atténuer les ressentiments d'un côté comme de l'autre des frontières.

Le programme INTERREG du Sud-Tyrol

Dans le Sud Tyrol, les ressentiments apparaissent après 1918, lorsque cet espace autrefois autrichien devient italien. Le différend, qui oppose alors l'Italie à l'Autriche, se fonde sur les **droits des minorités** : les habitants germanophones du Sud Tyrol subissent une **politique d'italianisation** forcée après l'arrivée au pouvoir de Mussolini.

La coopération dans le Sud-Tyrol, par l'intermédiaire du **programme INTERREG**, visait et vise toujours **la promotion et le financement de la coopération entre les institutions et les entreprises des deux côtés de la frontière**, à l'image du développement des soins transfrontaliers. Le programme INTERREG cherche également à **valoriser et protéger l'environnement et l'héritage culturel** propre aux deux régions, tout en favorisant les stratégies locales propres au développement participatif, et ce, toujours dans l'optique de **créer des interactions entre les Autrichiens et les Italiens**, de chaque côté de la frontière.

La coopération territoriale européenne (CTE)

La CTE vise à **inciter et faciliter les coopérations entre territoires européens**. Elle est utilisée pour résoudre des problématiques qui dépassent les frontières administratives et qui requièrent une solution commune. Elle est soutenue par les fonds FEDER à hauteur de **10,2 milliards d'euros sur la période 2014-2020**.

Son maître mot est la coopération (transfrontalière, transnationale, et même interrégionale) au travers de **projets visant à atténuer l'effet frontière**. La CTE renforce l'efficacité de la politique de cohésion et encourage, par exemple, les échanges d'expériences, le développement de programmes conjoints d'éducation et de formation, la mobilité professionnelle, etc.

Les **programmes INTERREG**, démarrés en 1990, sont des programmes phares de la CTE. Ils ont pour but d'aider à la **coopération entre régions européennes**, grâce au **financement de projets communs**.

Le programme PEACE en Irlande du Nord : un modèle de consolidation de la paix

Depuis 1995, ce programme à l'initiative de l'UE **accompagne le processus de paix et de réconciliation** entre l'Irlande du Nord et la République d'Irlande, tout en **favorisant un progrès économique et social** en Irlande du Nord et la région frontalière. Afin d'éviter un regain des tensions dans le futur, quatre objectifs principaux ont été fixés : **élaborer des projets éducatifs communs, soutenir les enfants et les jeunes, créer des espaces et des services partagés, et nouer des relations positives au niveau local.**

Depuis 1995, l'UE a contribué financièrement à la réussite de ce programme à hauteur d'environ **1,5 milliard d'euros** via les Fonds structurels. Le programme a notamment réussi à réinstaurer un dialogue entre les parties autrefois en conflit. Les citoyens ont pu à la fois se rapprocher du processus décisionnel et s'engager dans le développement local en atténuant l'effet frontière entre les deux pays.

Néanmoins, suite à la **sortie du Royaume-Uni de l'UE** depuis le 31 janvier 2020, des questions se posent concernant la pérennité des projets menés jusqu'alors à la frontière entre les deux Irlande. Des négociations sont en cours quant à la poursuite du programme et des modalités de gestion.

Le projet européen de l'UE face à la poudrière des Balkans

En **Ex-Yougoslavie**, dans les années 1990, l'Europe, au travers de la CEE, de l'ONU et de l'OSCE, a difficilement promu l'apaisement des tensions. Face à l'éclatement de la guerre en Yougoslavie, sur des bases de ressentiments interethniques, l'UE a longtemps privilégié la **médiation entre les parties belligérantes**. Mais il faut également noter que les actions de l'UE ont parfois contribué à **envenimer la situation**.

À ce titre on se doit de citer le cas de la **mission EULEX** (European Union Rule of Law Mission in Kosovo). Depuis 2008, cette mission civile menée par l'Union européenne avait pour but de promouvoir l'État de droit au Kosovo et l'apaisement aux frontières de ce nouvel « État » (non reconnu par la Serbie), avec des domaines de compétences relatifs aux questions de justice, de police et de douane. Elle n'a cependant pas eu le succès attendu, notamment en raison des divers cas de corruption touchant ses membres qui ont fait scandale et ont zappé la confiance dans le bien-fondé de la mission.

Depuis 1991, l'UE a développé des instruments visant à apaiser les tensions dans la région des Balkans. Elle a mis en place un **processus de stabilisation et d'association (PSA)** ainsi qu'un **Conseil de coopération régionale**. Sans être membres de l'UE, ces États sont encouragés à mettre en place une coopération régionale et à élaborer des programmes transfrontaliers, notamment en matière de développement économique et social. La République de Macédoine du Nord, la Bosnie-Herzégovine, la Moldavie, la Serbie, le Monténégro, l'Albanie et le Kosovo sont actuellement membres de l'**Accord de libre-échange**

centre-européen (ALECE), dont l'accès est conditionné par l'obtention d'un **accord de stabilisation et d'association (ASA)** avec l'UE ainsi qu'une promesse d'adhésion.

Si l'UE se préoccupe autant de la situation des Balkans, c'est parce que cet espace **est stratégique et représente un risque sécuritaire direct** : montée des nationalismes, crime organisé et djihadisme sont des menaces aux portes de l'UE. Cet espace constitue également une zone d'influence stratégique pour des puissances étrangères (Russie, Chine, Turquie), utilisée comme moyen de pression lors de négociations avec l'UE.

Depuis la fin des conflits, les États d'ex-Yougoslavie ont manifesté leur **volonté d'intégrer l'UE**. Ainsi, la Slovénie et la Croatie sont devenues membres en 2004 et 2013. Si l'UE représente une source de financements importante pour ces nouveaux États, le projet européen, par essence transnational, peut sembler en contradiction avec la nécessité **pour les nouveaux États d'ex-Yougoslavie de consolider leurs frontières durement acquises**. L'Histoire de ces États est encore trop empreinte des récits ethniques et les retrouvailles avec les voisins frontaliers ne sont pas à l'ordre du jour. Ils se portent pourtant candidats pour intégrer l'UE et faire partie d'un même ensemble.

Aujourd'hui, les **négociations d'adhésion** sont actuellement engagées avec le Monténégro et la Serbie. Les discussions portent notamment sur les questions

« The building of bridges between peoples and communities is never done. We may physically restore a destroyed bridge but the real task is not over then. The real task is to build a lasting peace. » Koïchiro Matsuura

d'État de droit et la **normalisation des relations entre la Serbie et le Kosovo** sous l'égide de l'UE. La République de Macédoine du Nord et l'Albanie sont officiellement candidates à l'adhésion, tandis que la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo sont des candidats potentiels.

Le jeu de l'intégration européenne face à la Russie

L'Ukraine tiraillée entre l'UE et la Russie

De nos jours, l'Union européenne doit toujours faire face à l'exacerbation de ressentiments ayant dégénéré en conflits armés et en tentatives de sécession sur le continent européen. C'est par exemple le cas en Ukraine, confrontée à la **sécession des régions de l'est (Donbass), fortement russophiles**, et à l'annexion unilatérale de la Crimée ukrainienne par le voisin russe.

Pour les Russes, la frontière est ce qui sépare « la maison, la patrie » des ennemis. L'obsession sécuritaire russe est liée aux différentes périodes d'expansion et de contraction de l'Empire russe. Ainsi, on retrouve de nombreux russophones en dehors des frontières actuelles de la Russie. C'est le cas dans les

pays baltes, ainsi qu'à l'est de l'Ukraine et en Crimée.

La présence de Russes en dehors de Russie s'illustre parfaitement par le résultat du **référendum de rattachement de la Crimée à la Russie** en 2014 qui a vu les habitants de Crimée voter à plus de 96% pour un rattachement à la Russie. Dans le Donbass, les séparatistes prorusses souhaitent se détacher de l'Ukraine à la suite des événements de « l'Euromaïdan » qui marquaient la **volonté de l'Ukraine de se rapprocher de l'Europe** et de s'émanciper de l'influence russe.

Les ressentiments sont forts et persistants en Ukraine, et désormais celle-ci doit faire face à un conflit sécessionniste à l'est et à l'abandon de la Crimée qui possède sa plus importante base navale à Sébastopol au profit de la Russie. Ce conflit est apparu en raison de l'attachement des populations russophones vivant en Ukraine à la Russie, et au rejet du programme européen par ces populations.

L'Union européenne a beaucoup œuvré pour tenter de résoudre ce conflit. Lors du sommet du 11 février 2015 à Minsk, les dirigeants de l'Ukraine, de la Russie, de l'Allemagne et de la France, sous l'égide de l'OSCE, se sont mis d'accord sur des mesures concernant la guerre du Donbass. Actuellement, la région du Donbass est toujours sujette à un conflit armé entre l'armée ukrainienne et les séparatistes prorusses soutenus par la Russie. Celle-ci mène une guerre par procuration dans l'est de l'Ukraine, par le biais des séparatistes russophones.

L'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE)

L'OSCE est une organisation régionale issue de la **Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe** qui a permis un dialogue et des négociations de 1973 à 1994 entre les blocs de l'Ouest et de l'Est, fondé sur l'Acte final d'Helsinki (1975).

Elle est composée de **57 États membres**, dont l'ensemble des pays européens et d'Asie centrale, la Russie et les États-Unis.

Aujourd'hui, l'OSCE constitue un espace de **dialogue intergouvernemental multilatéral** important dans l'espace paneuropéen, permettant d'aborder les **problématiques sécuritaires dans leurs multiples dimensions (politico-militaire, économique, sociale et environnementale)** afin d'assurer la stabilité, la paix et la démocratie en surmontant les divergences entre États.

Elle est présente sur 4 terrains d'action : **Balkans, Europe orientale (Moldavie, Ukraine), Caucase du Sud et Asie centrale.**

Les pays baltes, intégrer l'UE pour assurer son indépendance nationale

Les **prérequis relatifs à l'intégration de l'UE** ont parfois pu permettre de **surmonter ou d'apaiser les ressentiments entre différents peuples**, car l'intégration d'un pays à l'Union européenne requiert que ce dernier respecte les valeurs propres à l'UE. L'exemple de l'évolution du traitement des minorités russophones dans les pays baltes en est un bon exemple.

Dans les pays baltes, les ressentiments à l'égard des minorités russophones sont encore très forts et se reflètent dans le traitement de ces minorités par leurs Etats de résidence. En **Lettonie**, on compte désormais 8,5% de Russe dans la population ; tandis qu'en 1989, à la chute de l'URSS, les Russes représentaient près de 40% de la population lettone.

Lors du **combat pour l'indépendance entre 1989 et 1991**, les Russes de Lettonie se battent aux côtés des Lettons pour obtenir l'indépendance de l'État balte. Cependant, une fois l'indépendance acquise, la minorité russe n'est plus la bienvenue dans ce nouvel État balte, car elle constituerait une menace démographique selon les élites lettones revenues au pays après une période d'exil pendant la guerre.

Ainsi, la Lettonie va faire de ces minorités russes « des non-citoyens » en adoptant un code de la citoyenneté validé par le conseil suprême de Lettonie, dans lequel il est stipulé que la **citoyenneté se réalise sur une distinction ethnique**. Désormais, seuls les individus déjà citoyens lettons en 1940 peuvent obtenir la citoyenneté lettone après l'indépendance. De fait, beaucoup de Russes s'étant installés dans les pays baltes après la Seconde Guerre mondiale se retrouvent avec le statut d'apatride. Dans le cadre de cette politique, la Lettonie entame sa « **politique de décolonisation** ». Entre 1991 et 1994, les minorités russes vont perdre leur citoyenneté soviétique sans pour autant acquérir la citoyenneté lettone, mais la Russie va leur donner la possibilité d'acquérir la citoyenneté russe.

À partir de 1994 la situation évolue : le Conseil de l'Europe et l'OSCE, impliqués dans le processus d'élargissement de l'UE, commencent à **libéraliser le système d'accès à la citoyenneté**. Les pays baltes soucieux d'intégrer l'Union européenne font donc évoluer leurs législations en la matière. En 1998, la Lettonie adopte une nouvelle loi sur l'obtention de la citoyenneté lettone, plus souple que la précédente. Les Russes qui maîtrisent la langue lettone peuvent acquérir la nationalité. La Lettonie a ainsi été contrainte de traiter plus équitablement les minorités russes présentes sur son territoire national en raison des **pressions relatives à l'intégration européenne**.

De nos jours, les minorités russes vivant en Lettonie sont toujours victimes de certaines **discriminations** de la part de la population lettone, mais aussi du gouvernement, et on observe des interventions de la Russie en leur faveur. La Lettonie est souvent mise en cause par les institutions européennes pour le traitement de ses minorités, empreint de ressentiments fondés sur l'histoire tumultueuse entre Lettons et Russes.

Des solutions *bottom-up* pour apaiser les ressentiments aux frontières

L'importance de l'implication de la société civile

La société civile a un rôle majeur à jouer, car il s'agit souvent d'encourager les **initiatives locales de maintien de la paix et de réconciliation** en mettant en place des **dynamiques de proximité** avec les peuples de pays voisins ou éloignés. On parle également de prévention des conflits, avec des programmes de coopération ambitieux, qui se concentrent sur les personnes au lieu de l'État. La **réalité sociale des frontières** ne peut exister qu'à travers la **perception** desdites frontières par la population elle-même, et par les **interactions** transfrontalières. Les acteurs de la société civile ont plus ou moins conscience de la symbolique des frontières.

Le ressentiment a souvent été vu comme un moteur de l'Histoire. Le monde a été traversé par des centaines de crises liées à celui-ci, aux niveaux local, national, supranational et global. Ces crises peuvent être résolues ou du moins apaisées par différents moyens : **le travail de mémoire, l'intervention d'un médiateur extérieur, la coopération transfrontalière, le sécessionnisme, la disparition ou invisibilisation de la frontière, etc.**

Dans un nombre croissant de cas, des solutions locales ont été mises en œuvre pour dépasser les tensions et rétablir des **relations multiscalaires** entre des nations que rien ne semblait rapprocher à la suite des conflits qui les ont opposées. Beaucoup de ces solutions passent par la nécessité d'établir des **célébrations communes**, mais aussi des **débats entre représentants politiques et citoyens**.

Les acteurs publics de la réconciliation sont ainsi engagés dans la promotion de **politiques solidaires**. Reconstruire son image et celle du voisin, créer un **dialogue et une confiance mutuelle**, sous-entend qu'il faut **promouvoir l'ouverture des frontières pour créer des échanges, et favoriser le développement de la coopération régionale**. Au-delà de la mise en œuvre de projets de coopération très concrets (construction d'infrastructures, coopération transfrontalière, etc.), ces initiatives ont un impact sur le processus de réconciliation si elles incluent la **participation de l'ensemble des acteurs** de ces échanges, et permettent l'émergence de politiques coordonnées sur le long terme et avec les acteurs de la société civile.

Négliger le rôle des **acteurs non étatiques et locaux** est un écueil à éviter. En effet, ils peuvent mettre en œuvre de véritables « **Secondary foreign policies** » en tant qu'acteurs de la réconciliation et de la

résolution des conflits aux frontières. Cette réflexion soulève certains questionnements quant à l'existence et au rôle d'une **forme de paradiplomatie à petite et moyenne échelle à l'œuvre au cœur des dynamiques de peace-building**. En effets, les acteurs non gouvernementaux, locaux et régionaux ont démontré leur **capacité à jouer un rôle, voire à impulser les processus de reconstruction de la paix**. Cette dynamique « bottom up » du bas vers le haut traduit le passage d'une vision de l'État comme seul acteur des relations internationales à la reconnaissance d'une **multiplicité d'acteurs compétents pour nouer des relations transnationales**.

Les jumelages

En 2016, on compte environ 20 000 **jumelages en Europe**. Ces jumelages sont un parfait exemple d'initiative « par le bas ». Souvent initiés par les municipalités, ils favorisent la construction européenne en créant des échanges entre populations d'États différents et en donnant un caractère tangible aux fondements du projet européen pour celles-ci.

Les jumelages sont des vecteurs et outils de réconciliation, dans la mesure où il s'agit de **créer un lien privilégié entre des villes venant de pays qui ont parfois été en guerre**. C'est ainsi que dès 1950, en Europe de l'Ouest, les jumelages participent symboliquement au processus de rapprochement local et national, par exemple **entre la France et l'Allemagne bien avant la réconciliation officielle** scellée par le général de Gaulle et le chancelier Adenauer en 1962. À une époque où le terme « réconciliation » est encore tabou car associé à l'attitude de la France de Vichy, les jumelages permettent de **mettre en avant des traits identitaires communs par-delà les frontières et les conflits passés**, liés à un profil socio-économique ou à une Histoire lointaine ou contemporaine comme l'expérience des bombardements. De nos jours, près de deux mille cinq cents jumelages entre des villes et collectivités territoriales françaises et allemandes existent, qui sont perçus comme des exemples d'entente transfrontalière.

En Europe de l'Est, les premiers jumelages sont formés vers la fin des années 1950, dans le but d'affirmer la fraternité

entre les démocraties populaires. Contrairement aux jumelages d'Europe de l'Ouest, ce sont des **jumelages « par le haut », qui relèvent de la politique de bloc** : souder et protéger le socialisme. Après la fin de la Guerre froide, les jumelages, supposés symboliser une « Europe des citoyens », ont été favorisés pour promouvoir et accompagner l'élargissement de l'UE et encourager les **coopérations transfrontalières et transnationales entre pays anciennement membres de blocs antagonistes**.

La formation d'un jumelage relève donc bien d'une dynamique politique entre deux villes qui, grâce à

« La réconciliation est un processus complexe qui vise à instaurer ou restaurer une coexistence après une violence ouverte. Cela va de la simple restauration des relations entre anciens belligérants jusqu'à l'établissement d'un rapport de confiance et d'amitié... »

un pacte d'amitié et de rapprochement, déploient ensemble une **politique d'échanges divers**. Elles encouragent les populations à créer des codépendances volontaires permettant notamment l'échange de jeunes, d'étudiants, de scientifiques ou encore de programmes de volontariat.

Aujourd'hui, la coopération entre diverses structures (municipalités, régions, laboratoires de recherche, établissements scolaires, etc.) montre que la société civile peut, elle aussi, mener des entreprises de réconciliation et de rapprochement. Ces coopérations se font dans de **nombreux champs d'action (urbanisme, énergie, environnement, patrimoine, tourisme, culture, éducation)** et peuvent bénéficier de fonds européen pour les jumelages depuis 1998.

Les villes jumelées sont des lieux de survivance à la fois historique, politique, et mémorielle au service de la coopération et d'un apaisement des ressentiments. Elles permettent d'apprécier une culture européenne commune. La commune de Cissé, par exemple, a établi 28 jumelages, c'est-à-dire un dans chaque pays de l'Union européenne.

Ainsi, il existe de **multiples façons d'incarner l'Europe**, même à 28. L'Europe favorise les échanges et se vit grâce à la possibilité de « voyager » librement en son sein. L'idée européenne peut être transposée et vécue au niveau local, et a besoin d'un soutien populaire. Le projet de citoyenneté européenne ne se réalise véritablement que s'il existe un sentiment d'adhésion à une vision commune.

« La réconciliation est un processus complexe qui vise à instaurer ou restaurer une coexistence après une violence ouverte. Cela va de la simple restauration des relations entre anciens belligérants jusqu'à l'établissement d'un rapport de confiance et d'amitié. [...] D'autres enfin retiennent une lecture plus ambitieuse de la réconciliation comme étant un processus au sein duquel les objectifs de vérité, de pardon, de justice et de paix s'articulent et se renforcent mutuellement pour atteindre une paix durable. »

Anne Bazin

L'exemple de la réconciliation germano-polonaise

Le processus de réconciliation germano-polonais se caractérise dans un premier temps par les mesures prises à l'encontre des ressortissants allemands en Haute-Silésie, et le traitement des Polonais en Allemagne. En effet, à la suite de la Seconde Guerre mondiale, il est difficile pour l'Allemagne et la Pologne de trouver un terrain d'entente, et **la redéfinition des frontières constitue un enjeu majeur du rétablissement de la paix.**

Dès août 1944, les **Polonais de nationalité allemande** doivent choisir entre l'abandon de leur identité polonaise et la rupture de leurs liens avec l'Allemagne et le départ pour la Pologne, tout en courant le

risque de se faire expulser. Ce n'est que lors de la Conférence des Alliés à Potsdam, en août 1945, que les frontières polonaises sont retracées. La frontière germano-polonaise est dorénavant délimitée à la rivière Oder. Elle inclut de fait la **Silésie et la Poméranie qui étaient allemandes depuis 1939**. Se pose alors la question des Allemands vivant dans ces régions désormais polonaises : doivent-ils être rapatriés ou bien rester, au risque de s'attirer le ressentiment des populations locales et d'être reniés par les Allemands ?

En 1945, l'ensemble des partis de Pologne actent **l'expulsion des Allemands** du territoire afin de retrouver une homogénéité polonaise. Les ressortissants allemands reçoivent l'ordre de quitter le territoire polonais, et sont systématiquement expropriés de leurs terres, engendrant de nombreuses protestations. Les choix contraints et les expulsions violentes de part et d'autre cristallisent les ressentiments entre la Pologne et l'Allemagne, et la réconciliation par le bas semble alors difficile.

Cependant une partie de la population polonaise de Silésie et de Poméranie soutient les Allemands qui ne sont pas responsables des exactions commises pendant la guerre. On assiste ainsi déjà à une forme de révolution idéologique du peuple polonais qui entreprend la conservation **de l'identité complexe à la fois allemande et polonaise de ces territoires** au-delà des strictes identités nationales.

Après la délimitation des nouvelles frontières polonaises, les échanges entre l'Allemagne et la Pologne se décrispent, notamment parce qu'elles appartenaient toutes deux au **bloc soviétique**, en tant que République populaire de Pologne et de République démocratique allemande, ce qui permet un rapprochement entre les peuples. Le 6 juillet 1950, **la RDA établit un traité avec la Pologne et reconnaît enfin la frontière Oder-Neisse**.

Ce n'est qu'en 1970 que l'on observe un véritable **apaisement dans les relations diplomatiques** entre les deux États. Le gouvernement de Willy Brandt signe alors un traité commercial avec la Pologne qui inclut la reconnaissance de fait de la frontière Oder-Neisse, et permet de dépasser une entente auparavant toute relative. En 1990, après des années de tentatives de réconciliation, celle-ci prend une forme officielle lors de la signature du **traité frontalier, le 14 novembre 1990**, à peine quelques semaines après la dissolution du bloc soviétique. Le **traité d'amitié signé le 17 juin 1991** permet enfin de parler véritablement d'une réconciliation germano-polonaise. L'Allemagne adopte ensuite le discours de « l'obligation morale » (Roman Herzog) envers la Pologne.

Le **processus de réconciliation mis en œuvre au niveau local** apporte des résultats concrets avant même la résolution politique étatique du différend. La problématique à la fois mémorielle et politique est prise en main au niveau régional. La **Haute-Silésie**, où l'Histoire a réuni ces deux populations, devient le laboratoire expérimental de la réconciliation germano-polonaise. Ici, le sort des **minorités et leurs soutiens** permettent le dépassement des ressentiments. L'expulsion des Allemands de certaines zones de la Pologne a indigné une part importante des Polonais, qui ont réussi, au niveau local, à mettre la réconciliation au cœur du débat. Alors que le dialogue de réconciliation entre États peut bloquer autour de la question du tracé des frontières, les populations locales font parfois preuve d'une importante **capacité de résilience** en

faveur du rétablissement d'un vivre-ensemble.

Aujourd'hui, alors que la Pologne a intégré l'Union européenne depuis 2004, les deux pays portent une Histoire commune qui ne les empêche plus de créer des projets transfrontaliers. En témoigne l'élaboration de diverses **structures transfrontalières, tant au niveau local que régional**. La frontière germano-polonaise compte à ce jour quatre eurorégions.

Autres pistes

Les « Peace Parks »

Depuis la création d'une **zone commune à la frontière entre la Suède et la Norvège** pour marquer l'esprit de paix entre les deux États il y a un siècle, et la création par le protocole de Cracovie de zones **de conservation de la nature communes entre la Pologne et la Tchécoslovaquie** à la suite du règlement d'un différend frontalier dans les années 1920, des zones et parcs de paix sont apparus sur tous les continents. Ces espaces permettent la **protection d'espaces naturels au-delà des frontières nationales** et favorise la réalisation de coopérations transfrontalières. La Peace Parks Fondation veille sur un certain nombre de ces Transfrontier Cooperation Areas (TFCAs) situés entre des pays souvent en conflits pour leurs frontières. Par exemple, un Peace Park est établi en 2004 entre l'Équateur et le Pérou qui se disputent la Cordillera del Condor depuis 1995. Un projet de **parc transnational des Balkans** est à l'étude entre l'Albanie, le Monténégro et le Kosovo pour faire de cet espace un symbole de paix et de coopération où les **communautés des trois pays travaillent de concert pour protéger leur environnement fragile et stimuler l'emploi local**.

La ceinture verte européenne ou « Ribbon of life »

Ce projet lancé en 2004 est le **premier réseau écologique transfrontalier paneuropéen** qui traverse aujourd'hui l'Europe entière et suit notamment les **13000 kilomètres de l'ancien rideau de fer**. Il s'agit là aussi d'un projet visant à redéfinir l'image des frontières, en créant un projet positif sur des frontières jadis -ou toujours- en conflit. 23 pays sont concernés. Il s'agit d'un véritable projet européen, qui a été construit avec l'aide d'organismes gouvernementaux, mais aussi d'ONG nationales et internationales, d'agences dédiées à la conservation de la nature, et de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

Le sport, à travers l'exemple des Open Fun Football Schools

Le premier Open Fun Football Schools programme est lancé en **Bosnie-Herzégovine** en 1998 à la suite de la guerre d'ex-Yougoslavie par l'organisation Cross Cultures qui se sert de la **pratique sportive comme outil permettant le développement social**. Le football est l'une des premières « diplomaties par le bas » engagées dans la région au lendemain des affrontements. Ces programmes sont maintenant reconnus

comme **vecteurs de réconciliation** entre les communautés de la zone touchée par les différends interethniques. Elles sont désormais présentes dans toute l'**ex-Yougoslavie**, ainsi qu'au Moyen Orient.

Bibliographie additionnelle :

Page de couverture : Statut de Joseph Fromm, « Rencontre » (1994), Jardin des deux rives, Strasbourg. Crédit photo : annieb.over-blog.com

Bazin, A., « Les acteurs publics de la réconciliation en Europe depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale », Les Cahiers Sirice, n°15, 2016, p.41-51.

Foucher, M. (2016), Le Retour de frontières, éditions CNRS.

Klatt, M., Wassenberg, B. (2018), Secondary Foreign Policy in Local International Relations Peace Building and Reconciliation in Border Regions. Routledge.

Mission Opérationnelle Transfrontalière « Frontière Autriche-Italie. » [en ligne], s.d. (consulté le 20.05.2020). Disponible sur : <http://www.espaces-transfrontaliers.org/bdd-frontieres/frontiers/frontier/show/autriche-italie/>

Parlement européen, « La politique régionale et de cohésion. Fiches thématiques sur l'Union européenne. » [en ligne], 01.2020 (consulté le 16.05.2020). Disponible sur : <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/section/195/la-politique-regionale-et-de-cohesion>

« La coopération territoriale européenne. » Toute l'Europe [en ligne], 31.08.2017 (consulté le 16.05.2020). Disponible sur : <https://www.toutteleurope.eu/actualite/la-cooperation-territoriale-europeenne.html>